

Extract of FSU de la Nièvre

<http://sd58.fsu.fr/Le-CDEN-n-est-que-consultatif.html>

" Le CDEN n'est que consultatif ", rappelle la Préfète !

- Dans la Nièvre -

Publication date: mardi 17 décembre 2013

Description:

CDEN : 2 - CTSD : 0

Copyright © FSU de la Nièvre - Tous droits réservés

"Ce n'est que consultatif ", dit Madame la Préfète

CDEN 2 - CTSD 0 : Plutôt décevant ...

Alors que le DASEN n'a pas réuni de Comité Technique Spécial Départemental de rentrée où nous aurions pu nous exprimer sur les 5 postes retirés à tort, ce deuxième Comité Départemental de l'Education Nationale a porté sur le **nouveau règlement départemental** et la validation des **futurs horaires** des écoles pour 2014.

Un voeu intersyndical sera annexé au compte-rendu de ce cden portant sur la **réalité des prévisions erronées d'effectifs** qui a eu l'incidence que l'on sait sur la suppression de 5 postes dans le premier degré.

Dans la déclaration préalable [1] de la FSU ont été mentionnés les résultats de Pisa 2012 au regard des diverses politiques éducatives, **du salaire des enseignants, de l'absence de formation initiale et continue**, déterminante dans la lutte contre les inégalités scolaires ; le DASEN nous a reproché de donner plus de crédit à cette évaluation européenne qu'aux évaluations nationales ... il semblait pourtant les attendre avec impatience pour déterminer les nouvelles priorités pédagogiques lors de la CAPD du 13/12 !

Le but de cette réunion, explique le DASEN, est de donner "un cadre qui permet de travailler sur le transport parce que **la question des transports est centrale**" dans la mise en place des rythmes scolaires. Tout est dit !

Hormis 6 communes n'ayant pas encore rendu leur copie, le document des futurs horaires des écoles qui entreront dans la semaine de 4 jours et demi comporte des propositions surprenantes : horaires de sortie différents chaque jour parfois, amplitude conditionnée exclusivement par les transports ... Nous nous **interrogeons toujours sur le gain pour les enfants dans certains secteurs**. Pour les écoles entrées dans le dispositif en 2013, le DASEN, se voulant pragmatique, n'exclut pas les évolutions.

Un diaporama déjà présenté lors du comité d'appui des rythmes suggère des propositions d'activités et de **lien entre le péri-scolaire et le scolaire** à destination des enfants de maternelle. Au demeurant très intéressant, ce moment tenait de l'animation pédagogique, à moins qu'il n'ait été destiné à assurer la formation des représentants des communes ici présents.

La FSU a souligné les **inégalités de traitement des élèves** qui ont une offre de Temps d'Activités Pédagogiques allant de 0 à 4 heures par semaine pour n'évoquer que le quantitatif. Pouvons-nous parler de discrimination quand les élèves de Châtillon en Bazois bénéficient de TAP tandis que certains, habitant au village d'enfants, en sont exclus pour le moment ?

Madame la Préfète **s'étonne** de l'absence totale de demande des municipalités pour qu'il y ait classe le samedi matin. C'est dire l'efficacité du travail des IEN en amont ...

La Préfète a fait voter les horaires des écoles et l'adoption du règlement départemental . Compte-tenu de certaines aberrations concernant les horaires des écoles et la **question non tranchée de la responsabilité des directeurs vis à vis de l'occupation des locaux** par les différents intervenants, la FSU s'est abstenue lors de ces deux votes.

" Le CDEN n'est que consultatif ", rappelle la Préfète !

Sont intervenus lors de ce comité, les 5 représentants de la FSU : Alexandre Piquois, Eric Vannier, Jérôme Caillieux, Isabelle Gacoing et Pascale Bertin

[1]

[>](IMG/pdf/decla_def.pdf "PDF - 24.9 ko")



Déclaration de la FSU58